

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 2 mai, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne	conseiller district # 1
M. Yves Rossignol,	conseiller district # 2
Mme Éliane Champigny	conseillère district # 3
M. Tony Côté,	conseiller district # 4
M. Marc Richard,	conseiller district # 5
M. Christian Desgagnés,	conseiller district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4978-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - 10.A. 340 rue Racine - Mandat à Qualitas piézomètre
 - 10.B. Rang Saint-Isidore - Cautionnement d'entretien
 - 10.C. Popote roulante - Contribution municipale 2016
 - 10.D. Résolution ayant pour objet de modifier le règlement # 476-2015
 - 10.E. Travaux publics - Réparation rétrocaveuse
 - 10.F. Vente d'un terrain - Rue Taché
 - 10.G. Turbocristal - mandat à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C.
 - 10.H. Résolution MTQ - Chemin de la Source

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016.

4979-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 et de la séance ordinaire du 4 avril 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 et de la séance ordinaire du 4 avril 2016
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 et de la séance ordinaire du 4 avril 2016
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 et de la séance ordinaire du 4 avril 2016
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 3.F. Remise de la trousse des nouveaux arrivants
4. Résolutions
 - 4.A. 52^{ième} finale des jeux du Québec d'Alma - Invitation au tournoi de golf
 - 4.B. Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2016
 - 4.C. Association des directeurs municipaux du Québec - Formation « Les regroupements-bénévoles gravitant autour de la municipalité : quelles sont les règles du jeu? Et l'abécédaire des approbations et autorisations ministérielles en matière de finances municipales »
 - 4.D. Dépôt de la 19^{ième} liste des nouveaux arrivants
 - 4.E. Société d'histoire du Lac-Saint-Jean - Renouvellement de l'adhésion
 - 4.F. Fournitures d'équipement voirie municipale - Soumissions
 - 4.G. Travaux publics - Système de suivi et d'alarme de débordement d'égout
 - 4.H. Travaux publics - Achat d'un cabanon pour la station de pompage PP2
 - 4.I. Balayage des rues pour 2016 - Adjudication du contrat
 - 4.J. Avis de motion - Règlement # 479-2016 ayant pour objet de fixer une tarification pour les services municipaux
 - 4.K. Règlement # 480-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 4.L. Bell Canada - Signature du protocole d'entente
 - 4.M. Mont Lac-Vert - Demande de financement dans le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
 - 4.N. Programme d'entretien du réseau routier local - résolution à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports
 - 4.O. Plaines vertes échange d'immeuble - Autorisation de la Municipalité pour effectuer un certificat de localisation
 - 4.P. 8 chemin du Tré-Carré Villeneuve - Acceptation de la proposition de la Municipalité
 - 4.Q. Mont Lac-Vert - Contrat à la firme Éric Painchaud, architecte et associés inc.

4.R. Mont Lac-Vert - Contrat à la firme Gémel ingénierie et Gestion de projets

5. Correspondance

- 5.A. Remerciements
- 5.B. Commission de la représentation électorale du Québec - Décision concernant la demande de reconduction de la division en districts électoraux
- 5.C. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Octroi d'une aide financière 2016
- 5.D. Semaine de la santé mentale - Édition 2016
- 5.E. Municipalité de Saint-Bruno - Programme d'entretien du réseau routier
- 5.F. Justice alternative Lac-Saint-Jean - Consultation à la suite d'une plainte déposée pour introduction par effraction et méfaits
- 5.G. TECQ 2014-2018 - Acceptation de la programmation des travaux

6. Loisirs et culture

- 6.A. Route verte - Marquage au sol
- 6.B. Camping municipal - Achat de cèdres

7. Urbanisme

- 7.A. Reconduction pour l'année 2016 - Divers programmes incitatifs environnementaux
- 7.B. Demande permis de construction (PIIA) - 257, rue Hébert
- 7.C. Dérogation mineure - 655, rue Tremblay Ouest

8. Dons et subventions

- 8.A. Traversée internationale du Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière
- 8.B. Société canadienne de la sclérose en plaques - Demande d'aide financière

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

4980-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2016 et de la séance ordinaire du 4 avril 2016, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016.

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

3.F. REMISE DE LA TROUSSE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il y a remise de la trousse aux nouveaux arrivants présents ainsi que prise de photos. Ceux qui sont absents seront ultérieurement contactés.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. 52^{IÈME} FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À ALMA - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF

4982-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse, madame Doris Lavoie, à participer à ce tournoi qui aura lieu le 16 juin 2016, au coût de 250 \$ plus les taxes applicables et d'en défrayer tous les frais afférents.

4.B. DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016

4983-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2016.

4.C. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - FORMATION « LES REGROUPEMENTS BÉNÉVOLES GRAVITANT AUTOUR DE LA MUNICIPALITÉ : QUELLES SONT LES RÈGLES DU JEU? ET L'ABÉCÉDAIRE DES APPROBATIONS ET AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES EN MATIÈRE DE FINANCES MUNICIPALES »

CONSIDÉRANT les nombreuses contraintes du cadre légal municipal;

4984-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à suivre la formation le 4 mai prochain à l'Hôtel Universel à Alma au coût de

295 \$ plus taxes et d'en défrayer les frais inhérents.

4.D. DÉPÔT DE LA 19^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

4985-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 19^{ème} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

114 : Ouellet Sabrina et 101, rang St-Isidore
Harvey Michaël

115 : Maltais Monique 924, rang St-Léandre

116 : Tremblay Monika et 209, rue Turgeon
Brassard Alexandre

117 : Fortin Jean- 214, chemin de la
Sébastien Randonnée

118 : Boivin Jean 200, chemin des
Sables

4.E. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est en campagne de renouvellement des membres partenaire d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre associé et qu'elle utilise les services d'archives de cette Société;

4986-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De renouveler la cotisation annuelle de membre associé de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, d'une somme de 50 \$.

4.F. FOURNITURES D'ÉQUIPEMENT VOIRIE MUNICIPALE - SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de travaux de menuiserie nous avons besoin des outils suivants :

Scie établi de 10'' et son support	699,99 \$
Scie à onglets	889,99 \$
Ensemble de perceuses/tournevis	299,99 \$
Fusil à colle pour asphalte	4 414,95 \$
Total	<u>6 304,92 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces outils est prévu au budget;

4987-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition des équipements ci-dessus, et ce, au montant de 6 304,92\$ plus taxes. Le montant sera prélevé du fonds de roulement et

remboursé sur 3 ans à raison d'un paiement annuel de 2 416,36 \$.

4.G. TRAVAUX PUBLICS - SYSTÈME DE SUIVI ET D'ALARME DE DÉBORDEMENT D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE nos installations de la rue Taché ont fait l'objet d'une investigation de la part du ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces installations présentent des débordements en temps de pluie et de la fonte au printemps;

CONSIDÉRANT QUE nous nous devons d'obtenir des données statistiques afin de déterminer si elles respectent les normes;

CONSIDÉRANT la soumission de Pompes Saguenay pour un moniteur pour regard d'égout qui dépiste les surcharges et les débordements;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est prêt pour la télémétrie;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces équipements est prévu à la programmation TECQ 2014-2018;

4988-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre l'acquisition de cet appareil au montant de 2 990,00 \$ et de son forfait de services annuels au montant de 383,00 \$, le tout pour une somme de 3 373 \$ plus taxes.

4.H. TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'UN CABANON POUR LA STATION DE POMPAGE PP2

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles normes environnementales en matière de débordements nous imposent des suivis mensuels plus exigeants;

CONSIDÉRANT QUE cette station de pompage n'a pas d'abris contre les grands froids et les intempéries;

CONSIDÉRANT QUE les instruments nécessaires à la prise de données et les personnes ressources ont besoin d'être protégés pour être efficaces;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une soumission pour un cabanon de 10' par 10' au montant de 7 550\$;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de ces équipements est prévu à la programmation TECQ 2014-2018;

4989-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat à l'entrepreneur Construction D.M. pour la construction d'un cabanon pour la somme de 7 550 \$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise à même la taxe d'accise (TECQ 2014-2018) accordée à la municipalité d'Hébertville.

4.I. BALAYAGE DES RUES POUR 2016 - ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le printemps est arrivé et qu'avec le beau temps, les rues de la Municipalité ont besoin d'être dégagées du sable abrasif;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions obtenues et présentées ci-dessous :

Soumissions pour le balayage et le nettoyage des rues en 2016

	Attestation RQ	Forfaitaire 9 km	t/h balai	t/h- citerne	Forfaitaire cyclable 19 km	Mobilisation
Terrassement Jocelyn Fortin	non	non	non	non	non	non
Lachance asphalte	oui	4 100	120	90	1 900	Non
Belle-Pelouse	oui	3 975	115	90	1 695	200

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres spécifie que les rues doivent être nettoyées avant le 25 mai 2016;

4990-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de balayage des rues de la Municipalité à l'entreprise Belle Pelouse au montant de 5 870 \$ plus taxes.

4.J. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 479-2016 AYANT POUR OBJET DE FIXER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par monsieur Tony Côté, conseiller, que lors d'une séance ultérieure du Conseil, il sera déposé un règlement ayant pour objet de fixer une tarification pour les services municipaux. Avis est également donné par la présente que ledit règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption.

4.K. RÈGLEMENT # 480-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

4991-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par la conseillère M. Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le présent règlement portant le numéro 480-2016 lequel décrète et statue ce qui suit :

- À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
- Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication du décret 126-2016. À cet effet le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a publié à la Gazette officielle du Québec le 24 février 2016.

4.L. BELL CANADA - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE sur notre territoire, la compagnie Bell Canada dispense le service d'identification des adresses aux instances autorisées à intervenir lors d'un appel au 9-1-1;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la municipalité d'Hébertville doit renouveler son entente de 10 ans avec la compagnie Bell Canada;

4992-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Madame la Mairesse et le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

4.M. a MONT LAC-VERT - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier budget du Gouvernement du Canada, il est prévu une somme de quelques millions de dollars pour l'amélioration des installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de développement de la montagne prévoit des investissements pour améliorer l'expérience client et augmenter l'achalandage de la station de ski;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville va investir la somme de 680 000\$ pour l'acquisition et la réalisation de travaux au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE 200 000 \$ de ces investissements seront pris à même la taxe d'accise (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de demander une aide financière au Gouvernement du Canada dans le cadre de ce programme afin de maximiser les investissements;

4993A-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère, Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

4.M. b. MONT LAC-VERT - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

CONSIDÉRANT QUE lors du dernier budget du Gouvernement du Québec, il est prévu une somme de quelques millions de dollars pour l'amélioration des installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de développement de la montagne prévoit des

investissements pour améliorer l'expérience client et augmenter l'achalandage de la station de ski;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville va investir la somme de 680 000\$ pour l'acquisition et la réalisation de travaux au Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE 200 000 \$ de ces investissements seront pris à même la taxe d'accise (TECQ 2014-2018);

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de demander une aide financière au Gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme afin de maximiser les investissements;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère, Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et ce, aussitôt que le Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec procédera à un appel de projets.

4.N. PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - RÉSOLUTION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports nous attribue annuellement une subvention de 113 000 \$ pour l'entretien des routes de catégorie 1 et 2 de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation budgétaire de l'année 2015, nous avons affecté cette subvention de la façon suivante :

- 25 % ont été affectés à l'entretien d'été;
- 75 % ont été affectés à l'entretien d'hiver.

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait la même répartition pour notre budget de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2016, la FQM en accord avec le MTQ nous informe que dans le cadre de la reddition de compte 2015, l'entretien d'hiver ne sera plus acceptable;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affecte considérablement les résultats budgétaires 2015 et en 2016;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, lors de la préparation budgétaire de l'année 2015, nous avons affecté la somme de 83 620 \$ à l'entretien d'hiver (déneigement);

CONSIDÉRANT QUE l'entretien d'hiver est assumé par le fonds général de la municipalité et nous nous devons de taxer nos citoyens pour assumer ces coûts;

CONSIDÉRANT QUE pour les années 2015 et 2016, nous n'avons pas taxé nos citoyens pour l'équivalent de cette somme;

CONSIDÉRANT QUE si le Ministère applique sa volonté de changer les critères de la reddition de compte pour 2015 et 2016, notre municipalité terminerait ces mêmes années avec un déficit de 83 620 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Loi nous interdit de produire des états financiers déficitaires!;

CONSIDÉRANT QU'auquel cas, lors du budget 2016, nous devons appliquer une taxe spéciale égale à la somme du déficit;

4994-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater Madame la Mairesse pour expédier cette résolution au Ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports, au Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire, ainsi qu'au président de la FQM afin que toutes modifications aux critères de la reddition de compte pour les années 2015 et 2016 ne soient pas appliquées. Qu'une copie de cette résolution soit adressée à la MRC Lac-Saint-Jean-Est et aux autres municipalités du territoire. De plus par la présente, nous aviserons nos vérificateurs et le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports que nous attendons le résultat de cette demande avant de produire notre reddition de compte 2015 à ce ministère.

4.O. PLAINES VERTES ÉCHANGE D'IMMEUBLE - AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR EFFECTUER UN CERTIFICAT DE LOCALISATION

CONSIDÉRANT la résolution # 4629-2015 par laquelle, la Municipalité désire effectuer un échange d'immeuble avec la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente afin de partager les coûts de cette transaction;

4995-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser Société québécoise des infrastructures, Direction de l'évaluation et des transactions immobilières à faire effectuer un certificat de localisation sur le lot 4 685 481, propriété de la Municipalité d'Hébertville.

4.P. 8 CHEMIN DU TRÉ CARRÉ VILLENEUVE - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 8 Tré-Carré Villeneuve a accepté la proposition d'entente des membres du conseil municipal;

4996-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser un déboursé de 1 110,47 \$ pour éviter des frais d'avocat aux deux parties et régler ainsi ce dossier.

4.Q. MONT LAC-VERT - CONTRAT À LA FIRME ÉRIC PAINCHAUD, ARCHITECTE ET ASSOCIÉS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va investir 405 000 \$ en travaux de réfection de la bâtisse principale ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir en main les éléments suivants :

- Planification et études préparatoires
- Conception et plans préliminaires
- Plans et devis définitifs
- Services durant la construction.

CONSIDÉRANT QUE ces services seront rendus par la firme d'architecte pour une somme de 16 800 \$;

CONSIDÉRANT QU'une inspection de l'état du bâtiment a été réalisée et que le contracteur se doit de tenir compte et de travailler avec l'évaluation réalisée par la firme Détection thermique JD;

4997-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Firme Eric Painchaud, architecte et associés inc. pour réaliser les plans et devis et étude des coûts selon la proposition déposée et au montant de 16 800 \$ plus les taxes applicables.

4.R. MONT LAC-VERT - CONTRAT À LA FIRME GÉMEL INGÉNIERIE ET GESTION DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va investir 405 000 \$ en travaux de réfection de la bâtisse principale ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir en main les éléments suivants :

- La mécanique du bâtiment;
- L'électricité;
- Les services durant la construction;
- La surveillance.

CONSIDÉRANT QUE ces services seront rendus par la firme d'ingénierie Gémel pour une somme de 17 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une inspection de l'état du bâtiment a été réalisée et que le contracteur se doit de tenir compte et de travailler avec l'évaluation réalisée par la firme Détection thermique JD;

4998-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la Firme d'ingénierie Gémel pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, et ce, selon la proposition déposée et au montant de 17 000 \$ plus les taxes applicables.

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS

- L'école Saint-Joseph remercie la Municipalité pour l'aide financière lors de leur journée sportive du 12 février 2016.
- Récif 02 remercie la Municipalité pour l'adoption de la résolution # 4620-2015, pour une gouvernance équitable locale et régionale.

5.B. COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC - DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION ÉLECTORALE

La Commission de la Représentation Électorale du Québec informe la Municipalité que la demande de reconduction a été examinée et les membres ont confirmé que les conditions pour reconduire la division en districts électoraux de la Municipalité d'Hébertville sont remplies.

5.C. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 113 417 \$ est octroyée à la Municipalité d'Hébertville pour l'année 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.D. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE - ÉDITION 2016

L'organisme informe la Municipalité que la semaine de la santé mentale aura lieu du 2 au 8 mai 2016.

5.E. MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO - PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

La municipalité de Saint-Bruno transmet à la Municipalité une résolution adressée à toutes les municipalités de la MRC concernant les nouvelles normes d'application de la reddition de compte 2016 du programme d'entretien du réseau routier local.

5.F. JUSTICE ALTERNATIVE LAC-SAINT-JEAN - CONSULTATION À LA SUITE D'UNE PLAINTÉ DÉPOSÉE POUR INTRODUCTION PAR EFFRACTION ET MÉFAITS

Suite à une plainte de la Municipalité pour introduction et méfaits, trois adolescents ont été arrêtés. Justice alternative Lac-Saint-Jean intervient dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

5.G. TECO 2014-2018 - ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) informe la Municipalité que la programmation de travaux présentée le 18 novembre 2015 a été acceptée.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. ROUTE-VERTE - MARQUAGE AU SOL

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de signaler de façon sécuritaire la piste cyclable Route verte, et ce, selon le protocole d'entente avec le Horst de Kénogami;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été transmise à deux (2) soumissionnaires;

4999-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer le contrat de lignage de la piste cyclable Route verte à l'entreprise Signalisation Audet au montant de 2 280,56 \$ plus les taxes applicables.

6.B. CAMPING MUNICIPAL - ACHAT DE CÈDRES

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé de remplacer la clôture qui longe l'entrée par une haie de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE dans le budget 2016, un montant de 1 000 \$ est alloué pour l'achat de cèdres au camping Lac-Vert;

5000-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat de cèdres pour un montant maximal de 1 000 \$ incluant les taxes.

7. URBANISME

7.A. RECONDUCTION POUR L'ANNÉE 2016 - DIVERS PROGRAMMES INCITATIFS ENVIRONNEMENTAUX

CONSIDÉRANT l'économie d'eau potable que génère la récupération de l'eau de pluie pour arroser les plantes;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager la population à faire des économies d'eau potable;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'adopter des programmes incitatifs à de meilleures habitudes de consommation;

5001-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- De reconduire le programme de baril de récupération de l'eau de pluie pour l'année 2016 tel que décrit dans la résolution portant le # 2605-2011.
- De reconduire également les programmes suivants : Couches lavables résolution # 3988-2014 et le don du bac de compostage (en plastique) lors de formation.

**7.B. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (PIIA)
- 257, RUE HÉBERT**

CONSIDÉRANT QUE la propriété est régie par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite modifier le revêtement extérieur de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés répondent aux objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

5002-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la modification de quatre fenêtres et du revêtement extérieur de la résidence en canexel de couleur sierra au 257, rue Hébert.

**7.C. DÉROGATION MINEURE - 655, RUE TREMBLAY
OUEST**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5003-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 655, rue Tremblay Ouest à Hébertville. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation de la résidence à 1.91m et à 1.98 m de la limite de propriété latérale.

De plus, le bâtiment accessoire en cour arrière devra être déplacé de manière à respecter les normes d'implantation de 60cm avec la limite latérale.

8. DONS ET SUBVENTIONS

5004-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La demande est refusée.

8.B. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Une aide financière de 50 \$ est autorisée pour l'organisme.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Havre Curé-Hébert
- Organisme des terrains de jeux (OTJ)
- Formation harcèlement psychologique
- Comité de finances

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Formation harcèlement psychologique
- 4 conseils d'administration de la Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec des résidents
- Organisme des terrains de jeux (OTJ)
- Formation harcèlement psychologique

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud
- Comité consultatif d'urbanisme, 15 permis ont été émis entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2016 totalisant un montant de travaux de 175 900 \$
- Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Formation harcèlement psychologique

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS :

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Travaux publics
- Comité de finances
- Formation harcèlement psychologique
- Rencontre avec le Ministère du Transport pour les travaux dans le rang Lac-Vert

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Formation harcèlement psychologique
- Travaux publics
- Conseil d'administration Maison des jeunes La Zone

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Comité de finances
- Comité régional Environnement et développement durable
- Comité Multiressource de la MRC
- Rencontre avec M. Denis Lebel, député fédéral
- Inauguration restaurant L'Entrain d'Hébertville-Station
- Rencontre avec la Commission scolaire
- Destination Lac-St-Jean tourisme
- Réunion MRC et plénier
- Travail sur le plan des mesures d'urgence
- Remise des diplômes École St-Joseph Cours de ski/planche
- Inauguration de l'église de l'Ascension transformée en salle multiservice
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Conseil d'administration et assemblée générale annuelle du Centre local de développement (CLD). Les états financiers sont déposés ainsi que le rapport annuel
- Comité du Bassin Versant Lac Kénogami
- Formation sur l'éthique et le harcèlement
- 2 rencontres des Commissaires pour le plan de gestion des matières résiduelles
- Journée d'information sur l'importance de la présentation des bandes riveraines en milieu agricole et sa composition
- Rencontre spéciale de la Régie du Parc Industriel Secteur Sud
- Assemblée générale annuelle Option Transport, les états financiers sont déposés ainsi que le rapport annuel
- Assemblée générale annuelle de la Corporation Activité de pêche du Lac-Saint-Jean
- Visite terrain avec la Commission Scolaire et une autre visite avec la Sûreté du Québec, rue Hébert
- Rencontre avec le Ministère du Transport pour les travaux dans le rang Lac-Vert

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. 340 RUE RACINE - MANDAT À QUALITAS PIÉZOMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) demande un suivi des quatre piézomètres, et ce, sur une base annuelle et pour trois ans;

CONSIDÉRANT l'offre de Qualitas d'assurer le suivi piézométrique qui se présente comme suit :

- Campagne d'échantillonnage et de suivi des teneurs en HP C10-C50 de l'eau souterraine de 4 puits d'observation (deux nouveaux + deux déjà existants en aval du garage) et le rapport de transmission des résultats avec leurs commentaires à l'égard de la pertinence d'interrompre le suivi selon l'examen des résultats à venir :

- Honoraires et dépenses : 3 000 \$/an pour les deux campagnes annuelles incluant l'analyse de l'eau et le rapport annuel (par courriel);
- Budget pour 3 ans de suivi avec analyses et rapports annuels, 9 000 \$

5005-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la firme Qualitas afin d'effectuer le suivi piézométrique, et ce, selon la proposition décrite ci-dessus et au montant annuel de 3 000 \$ plus les taxes applicables. Pour l'année 2016, ce montant sera pris à même le surplus de la Municipalité.

10.B. RANG ST-ISIDORE - CAUTIONNEMENT D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2015, l'entreprise Claveau et fils a réalisé les travaux du rang St-Isidore;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité conserve, pour une année, une retenue de 5 % du coût total du contrat afin de s'assurer d'avoir la somme nécessaire pour effectuer des réparations s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE ce 5 % permet de s'assurer également que tous les fournisseurs de l'entrepreneur sont payés;

CONSIDÉRANT QUE cette somme représente pour l'entreprise un montant important qu'elle ne peut utiliser à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Claveau et fils nous propose un cautionnement d'entretien assuré par sa compagnie d'assurance;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un processus utilisé régulièrement dans le milieu;

CONSIDÉRANT la très bonne collaboration de cette entreprise tout au long de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Claveau et fils nous a fourni toutes les quittances finales de ses fournisseurs;

5006-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater la direction générale afin de libérer le 5 % de retenu soit la somme de 53 932,22 \$ plus les taxes applicables, en échange d'un cautionnement d'entretien de la part de l'entreprise Claveau et fils.

10.C. POPOTE ROULANTE - CONTRIBUTION MUNICIPALE 2016

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'organisme la Popote roulante aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE ce financement est demandé pour payer les frais de déplacement des bénévoles qui distribuent les repas dans les municipalités;

5007-2016

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer un montant forfaitaire de 1 500 \$ à cet organisme pour l'année 2016. Cette somme sera prise au poste budgétaire don et subvention.

10.D. RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT # 476-2015

ATTENDU QUE le 1^{er} février 2016, la municipalité d'Hébertville a adopté le *Règlement # 476-2015 décrétant des dépenses en immobilisation* et un emprunt de 160 000,00\$;

ATTENDU QUE ledit règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, le tout tel qu'il appert d'une correspondance à cet effet datée du 29 mars 2016 et signée par Mme Nancy Klein, directrice du service du financement municipal dudit ministère;

ATTENDU QUE dans son *Règlement # 476-2015* la municipalité d'Hébertville aurait dû décréter plutôt des dépenses pour l'octroi de contrats pour « services professionnels » au lieu de dépenses « en immobilisations »;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier son *Règlement d'emprunt # 476-2015* afin de modifier la nature desdits contrats, et ce, pour préciser la nature de la dépense à être effectuée;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également modifier le « deuxième considérant » du *Règlement # 476-2015* puisque ledit règlement aurait dû être conçu suivant les prémisses de l'alinéa 3 de la disposition 1061 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) plutôt que suivant l'article 1063 dudit code;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas précisé adéquatement la nature des contrats à confier aux professionnels, soit la confection de plans et devis en architecture et en ingénierie pour la réalisation de plans et devis en architecture et en ingénierie pour la construction d'un réservoir d'eau potable, d'équipements de télémétrie ainsi que la construction d'une station de surpression devant être situés à l'entrée du terrain de camping municipal.;

ATTENDU QUE la disposition 1076 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) mentionne que le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

5008-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et

résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

1. Le premier « considérant » du *Règlement # 476-2015* est modifié de la façon suivante :

« Considérant le *Règlement # 476-2015* décrétant des dépenses pour l'octroi de contrats pour services professionnels et un emprunt de 160 000,00\$ pour la réalisation de plans et devis en architecture et en ingénierie pour la construction d'un réservoir d'eau potable, d'équipements de télémétrie ainsi que la construction d'une station de surpression devant être situés à l'entrée du terrain de camping municipal. »

2. Le deuxième « considérant que » du *Règlement # 476-2015* est modifié de la façon suivante :

« Considérant que la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir du pouvoir prévu au troisième alinéa de l'article 1061 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1). »

3. L'article 1 du *Règlement # 476-2015* est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses pour l'octroi d'un contrat pour services professionnels pour les fins énumérées ci-haut pour un montant de 160 000,00\$ réparti de la façon suivante :

Description	25 ans
Plan et devis architecture	24 500,00\$
Plan et devis ingénierie	75 000,00\$
Surveillance construction architecture	10 000,00\$
Surveillance ingénierie	50 500,00\$
Total	160 000,00\$

10.E. TRAVAUX PUBLICS - RÉPARATION RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse a besoin d'une mise au point nécessitant des réparations hydrauliques accessoires de levage et autres;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Usinage BT;

5009-2016

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les réparations à la rétrocaveuse pour un montant 5 000 \$ plus les taxes applicables. Cette somme sera prise au budget général.

10.F. VENTE D'UN TERRAIN - RUE TACHÉ

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen d'acheter une bande de terrain qui longe la rue Taché et sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que cette bande de terrain peut être vendue au coût de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT QUE même si le propriétaire acquiert cette bande de terrain, les membres du conseil sont d'avis que le propriétaire ne peut déplacer ni construire un muret de béton le long de l'emprise de la rue Tâché;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions seront incluses dans le contrat notarié;

5010-2016

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De permettre la vente de cette bande de terrain au demandeur pour la somme de 1 300 \$. La Municipalité s'engage à fournir le certificat de localisation et le citoyen assumera le coût du notaire.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents pour et au nom de la municipalité d'Hébertville.

10.G. TURBOCRISTAL - MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS GAUDREULT, SAUCIER, SIMARD, S.E.N.C

CONSIDÉRANT les informations transmises par les représentants du Mont Lac-Vert concernant les problèmes persistants du système d'enneigement Turbocristal;

CONSIDÉRANT l'usure prématurée constatée suite à une inspection des pompes d'enneigement en avril 2016;

CONSIDÉRANT la résolution # 3765-2013 qui autorisait le procureur de la municipalité d'Hébertville de mettre en demeure la compagnie Turbocristal pour les dommages subis du fait d'un problème de conception du système d'enneigement artificiel;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil municipal de poursuivre les démarches dans le dossier Turbocristal;

5011-2016

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c. pour mettre en demeure la compagnie Turbocristal inc. de régler le problème d'enneigement dans un délai raisonnable, à défaut de quoi la municipalité d'Hébertville devra mandater un expert qui évaluera le problème et déterminera les modifications à apporter au système d'enneigement artificiel. Les frais encourus seront à la charge de Turbocristal.

10.H. RÉSOLUTION MTQ - CHEMIN DE LA SOURCE

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présence, à droite du chemin, d'une butte sur le dessus de la côte à la hauteur de la sortie du chemin de la Source;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présence, à gauche du chemin, d'une courbe à la hauteur de la sortie du chemin de la Source;

CONSIDÉRANT QU'avec ces deux caractéristiques du rang Lac Vert, la sécurité à la sortie du chemin de la Source est compromise;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports effectuera des travaux majeurs dans ce rang à l'été 2017 ou à l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il serait pertinent de profiter de la réalisation de ces travaux pour effectuer des travaux améliorant la sécurité à la sortie du chemin de la Source;

5012-2016

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De demander au Ministère d'effectuer des corrections nécessaires à l'amélioration de la sécurité à la sortie du chemin de la Source.

11. LISTE DES COMPTES

5013-2016

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 233 191,13 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Turcotte aimerait savoir si la peinture extérieure du bâtiment au Mont Lac-Vert est prévue dans les travaux.

Monsieur Nelson Hudon informe que la circulation est excessive sur la rue Villeneuve en face de l'école Curé-Hébert et que la limite de vitesse n'est pas affichée.

Madame Éliane Larouche et Madame Mona Pageau aimeraient connaître la position du Conseil vis-à-vis la problématique de vidanges des matières résiduelles en période hivernale.

Monsieur Jean-François Tremblay aimerait savoir s'il y a des travaux de prévus dans le rang Sainte-Anne, ce dernier prétend que cette route est délaissée. Monsieur Laval Pelletier s'interroge si l'asphaltage sera bientôt fait dans ce rang.

Madame Mona Pageau aimerait savoir pourquoi elle n'a eu aucun suivi pour une plainte déposée via le site internet de la Municipalité.

Les réponses sont fournies aux citoyens. Si requis, un suivi sera effectué.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever
l'assemblée, à 21H26.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER